



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vin

Question écrite n° 47425

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de la filière vitivinicole française et sur les mesures annoncées concernant le vin en France. La filière vitivinicole représente 500 000 hommes et femmes fiers d'une tradition bimillénaire et d'un savoir-faire unique au monde. Toutefois le rapport rendu à la présidente de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, sur la question des addictions suggère notamment l'interdiction de parler du vin sur Internet, l'interdiction de parler positivement du vin dans les médias, la mise en place d'une taxation du vin au nom de la santé publique et d'une radicalisation du message sanitaire, et un durcissement des mentions sanitaires sur les étiquettes. La distinction entre consommation mesurée et consommation excessive disparaîtrait, renvoyant ainsi une image très négative aux millions de consommateurs de vins français, désormais jugé nocifs dès le premier verre et assimilés *de facto* à une drogue. Ces mesures trouveraient leur source dans les deux plans annoncés par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie). Certaines de ces mesures constitueraient une atteinte à la liberté d'expression, notamment sur les réseaux sociaux où des millions d'internautes seraient privés de commentaires et les exportateurs de vin français n'auraient plus les moyens de se faire connaître et d'échanger avec leurs consommateurs. Ces mesures seraient d'autant moins compréhensibles qu'elles pourraient jeter le discrédit sur le vin français pourtant soumis à la concurrence des vins du nouveau monde (Napa Valley, Chili, Australie, Nouvelle-Zélande), alors que notre pays est le premier producteur mondial de vin et que l'activité viticole constitue la seconde activité exportatrice de la France. Le vin fait partie de la culture française qui doit se transmettre et se partager. C'est pourquoi la filière demande l'abandon pur et simple des mesures envisagées contre le vin. Il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est engagé dans une politique de lutte contre l'alcoolisme dont il n'est pas possible de nier les méfaits sur la santé ni les dangers de sa consommation non maîtrisée. Les préconisations des différents rapports en la matière, relatives à des modifications de la législation appliquée au vin, sont évaluées avec attention. De plus, le Gouvernement mesure parfaitement l'importance de la filière vitivinicole pour la compétitivité de notre économie et le rayonnement de la France à l'étranger. Il est également profondément attaché à la défense des terroirs, dont cette profession est l'une des composantes majeures. C'est donc au regard de cette double préoccupation que, pour les questions relatives à l'alcool, un plan de lutte contre la drogue et les conduites addictives a été adopté le 19 septembre 2013. Le renforcement de l'encadrement de l'accès à l'internet n'a pas été retenu par le Gouvernement : la publicité est encadrée mais reste ouverte sur les nouveaux moyens de communication. Par ailleurs, aucune augmentation de la fiscalité sur le vin n'est prévue.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47425

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 334

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2985